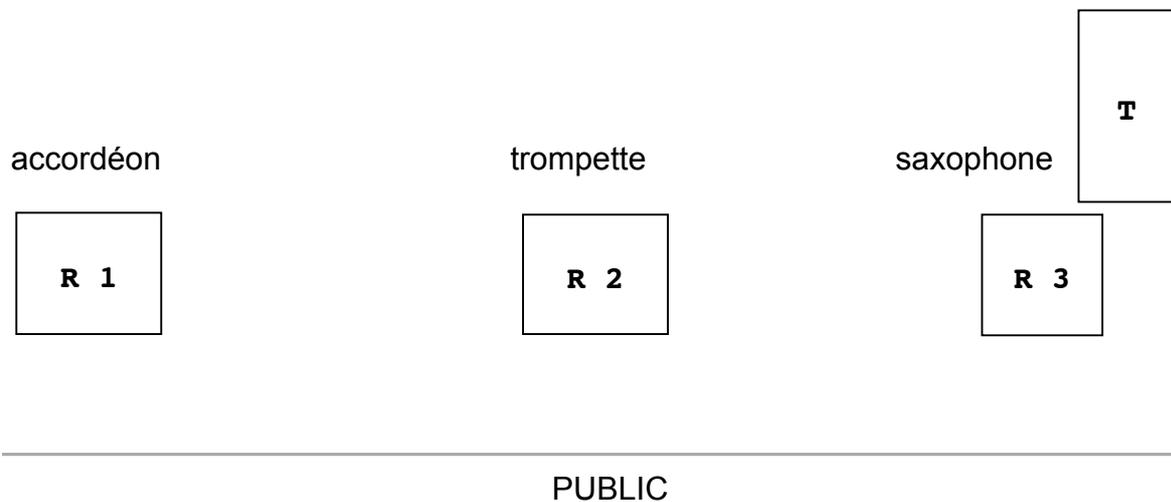


Fiche technique HRADCANY (Adam/Botta/Venitucci)

Micros :

- Trompette : 1 AKG 414 sur pied
- Saxophone : 1 Neuman sur pied
- Ney / flûte : 1 Shoeps sur pied
- Accordéon : 2 DI (david amène ses micros main droite)
1 AKG 414 sur pied (main gauche)

- 3 retours avec reverb + 3 circuits séparés
 - 1 tabouret bar (haut)
 - 3 pupitres
 - 1 table 1m x 0,60m (pour déposer saxophones et flûtes)
-



Accueil de l'équipe artistique :

Loge et Catering :

1 loge située à proximité de la scène et fermant à clef.

1 portant.

Boissons pour 3 personnes : boissons fraîches (eau minérale, quelques sodas ou bières) & boissons chaudes (thé, café)

Restauration :

2 repas chauds par jour et par musicien

Sécurité et assurances :

Les mesures nécessaires devront être prises par l'organisateur afin de pouvoir garantir la sécurité des musiciens.

Toute assurance nécessaire au bon déroulement du concert et à la protection du personnel et du matériel devront être souscrites par l'organisateur. Celles-ci devront couvrir notamment – sans s'y limiter – les risques de vol, de bris accidentels ou non et de mauvaise utilisation du matériel par une ou plusieurs personnes étrangères à notre équipe.

Transports :

Avion (trajets internationaux) : David Venitucci prend son instrument en cabine.

Train (pour les trajets nationaux) : 1^{ère} classe demandée.

Merci de prévoir dès l'arrivée et pour tout déplacement (gare, aéroport, hotel, restaurant) un véhicule destiné à transporter les musiciens et leurs bagages.

Hébergement :

Hôtel 3*** souhaité (2** catégorie A minimum)

3 chambres individuelles avec grand lit, salle de bain et toilettes dans chacune, petit-déjeuner compris.

Roomlist : Adam – Botta – Venitucci

Divers :

Aucune conférence de presse, interview, séance de dédicaces ou de photos ne pourront être organisés sans accord préalable avec le producteur ou l'artiste.

Tout enregistrement, captation et/ou diffusion, même partiel d'un extrait du spectacle devra faire l'objet d'un accord particulier et formel du producteur ou de l'artiste.

En terme de captation photographique, l'artiste autorise les photographes dûment agréés par l'organisateur à photographier sans flash et sans monter sur le plateau.

L'organisateur sera responsable de faire respecter par tous tiers, y compris les membres du public, les interdictions de captation du spectacle par tous procédés photographiques ou d'enregistrements sonores et/ou visuels.